

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.127

L'An deux Mille Six, le 29 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 décembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 décembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par Mme GEOFFROY
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. POTENNEC représenté par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES
REALISATION DE L'ENQUETE PARCELLAIRE : SIGNATURE DES MARCHES

VOTE : UNANIMITE

La loi sur l'eau rappelle l'aspect obligatoire de la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Pour ce faire, un plan parcellaire des terrains inclus dans chaque périmètre doit être établi, et les parcelles et les propriétaires doivent être identifiés.

Ainsi, les productions appartenant à la Ville de Royan et concernées par cette procédure sont les suivantes :

- Lot n° 1 : Forage de la Bourgeoisie – commune de Saujon
- Lot n° 2 : Forage du Terrier – commune de Arces
- Lot n° 3 : Forage du Marché de Gros – commune de Royan
- Lot n° 4 : Forage de Saint Pierre – commune de Royan

A cet effet, les Services Techniques de la ville ont élaboré un dossier de consultation, dit à bons de commande sans minimum ni maximum, en vue de retenir les géomètres experts chargés de ces missions.

Une procédure par voie d'appel d'offres ouvert (cf. articles, 33, 57, à 59, et 77 du Code des Marchés Publics) a été lancée le 20 octobre 2006. La date limite de réception des offres était fixée au 20 novembre 2006.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 novembre 2006 puis le 04 décembre 2006, et a décidé de retenir :

- Lot n° 1 : Forage de la Bourgeoisie: FIT CONSEIL Route de Gachet - 44 307 NANTES.
- Lot n° 2 : Forage du Terrier: TOURNIER GILLOOTS – 28 rue Lesson - 17300 ROCHEFORT
- Lot n° 3 : Forage du Marché de Gros : TOURNIER GILLOOTS – 28 rue Lesson - 17300 ROCHEFORT
- Lot n° 4 : Forage de Saint Pierre : FIT CONSEIL Route de Gachet - 44 307 NANTES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU Le dossier d'appel d'offres ouvert établi par les Services Techniques de la ville,

VU le choix de la Commission d'Appel d'Offres des 27 novembre et 14 Décembre 2006,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques de la ville de Royan, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, relative à l'établissement des enquêtes parcellaires préalables à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir avec :

- Lot n° 1 : Forage de la Bourgeoisie: FIT CONSEIL Route de Gachet - 44 307 NANTES.
 - Lot n° 2 : Forage du Terrier: TOURNIER GILLOOTS – 28 rue Lesson - 17300 ROCHEFORT
 - Lot n° 3 : Forage du Marché de Gros : TOURNIER GILLOOTS – 28 rue Lesson - 17300 ROCHEFORT
 - Lot n° 4 : Forage de Saint Pierre : FIT CONSEIL Route de Gachet - 44 307 NANTES.
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal annexe de l'eau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 janvier 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT